



Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le

ID : 033-213303399-20240214-202421-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
De la commune de Prignac et Marcamps – Département de la Gironde  
Séance du 14 février 2024 à 19h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Prignac et Marcamps, le ~~vendredi 26 janvier~~ *mercredi 14 février* 2024 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Francis Bérard, Maire.

Date de convocation : 8 février 2024

**Délibération n° 202421 : Procès-Verbal du 26 janvier 2024**

**Présents : 11**

Mmes, T. Bérard, C. Levreaud, M. Robitaillié, MM G. Augier, F. Bérard, O. Couderc, R. Dukers, G. Hogrel, C. Laveuf, L. Lefèvre, C. Migner

**Absents excusés ayant donné pouvoir : 4**

Mme E. Bonachera donne pouvoir à M. G. Hogrel, Mme H. Marguerie donne pouvoir à M. O. Couderc, Mme A. Souda-Français donne pouvoir à F. Bérard, M. M. Sacy donne pouvoir à C. Levreaud

**Absent excusé : 0**

**Absent : 0**

Secrétaire de séance : Cédric Laveuf

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 janvier 2024.

Après avoir assuré à Monsieur Hogrel que ces demandes de modification sont bien prises en compte, le Conseil Municipal **VOTE** à l'unanimité des membres présentés et représentés, le procès-verbal du 26 janvier 2024.

Le Maire,

- Accomplit tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Prignac et Marcamps,  
Le 14 février 2024

